

Paris, le 24 juin 1902



ma chère marquise,

Les objurgations de Kail-
nach ne prouvent qu'il ne
craint pas les dispositions
morales du Sénat. Il n'est
pour moi qu'un moyen de
mettre le ministère en danger:
c'est de voter et de le dire tout
haut à l'avance pour le rachat.
Le groupe progressiste, dans
sa majorité, s'abstiendrait
ou voterait la motion de con-
fiance, s'il pouvait croire que
l'aspersion à la succession de
Clémenceau ou si seulement
que je m'assurais, en votant
contre le rachat, quelques chan-
ces d'être appelé par Tailliéres
à former un cabinet.

A plus forte raison en cas de
rachat je le cabinet perd une pro-
pagande ouverte contre lui.

Après m'être procurée, il
y a plusieurs mois, en faveur du
rachat, je m'impliquerais inu-
tilement un dévouement, en pre-
nant aujourd'hui une autre atti-
tude, sans profit ni pour la
bonne qualité ni pour ma
bonne réputation.

Clemeenceau a de longs jours
à vivre encore, soyez-en certains.
Doux cœur et bon cœur, à qui l'on
aplanit le chemin du paradis
par des déclarations relatives
sur ma résolution de ne pas
sortir de ma retraite, sont aussi
donnés de caractère que d'énergie.
Le dévouement du dernier, s'il n'a
délays pour Clemeenceau, n'a
pas fait perdre un souffle à
madame Jeanne. Quant à Paul-
Carré, il est dévoué du d'été de
tre chef du gouvernement, mais
à la condition qu'on ne lui do-
nne aucun acte de courtoisie
pour le dévouer. Quand il parle

de Clémenceau, c'est ²⁰⁰⁰ l'acte de sa sympathie personnelle
à l'égard de ce grand homme d'état.
Et voilà Charles Dupuy, qui
se met sur les épaules, et l'au-
menter les journaux! Plus man-
quant plus que l'apparition au sa-
lutaire parlementaire de l'au-
teur de la loi de dix-huit ans
pour faire les valentins de l'au-
tisme et les ramener à Clémenceau.
J'ai prédit que le ministère
triumpherait à 20 voix de ma-
jorité. Si Dupuy s'en mêle, le
chiffre sera de 140. Si Dupuy,
que voulez-vous attendre d'une
assemblée où des deux hommes
les plus menacés par le président
du conseil, les plus autorisés à
voter contre lui, l'un, M. de
Fauriol, mettra en cause son ex-
ecution à voter contre, et l'autre,
M. Sigallat, vote résolument pour.
La mentalité de l'état est si
généralement entamée, si coupable

088
ne le soit pas aussi profondément
que celle de la Chambre.
Conclusion: je suis et je veux
dans cette situation d'un côté
très-justement approuvé, rester
fidèle à moi-même, à moi-même
se, à mes convictions. Je sa-
chais qu'il n'est pas un dogme. Mais,
depuis qu'il a été mis au fond
du panier de la Chambre, je l'ai de-
fendu auprès de mes amis. Mais,
ne me déjugerai pas, en m'abren-
tant derrière des motifs qui
ne sont que des faux-fuyants.
J'ai payé mon tribut à mon par-
ti. J'ai été au pouvoir sans reproche,
j'en suis sorti sans reproche. J'ai
qu'il n'est pas en mon pouvoir
de donner aux anciens partisans
de la politique la valant et la
force de la substitution, en tant au
en partie, à la politique ne s'agit
qu'en nous fait, je n'ai qu'à me
résigner et à laisser tel quel
meurtre et le leur cours, quelque
terme attribué que l'en puisse être.
Adieu, c'est le n'ai qu'à me
brave, en l'occurrence qui n'est au
d'autant plus que celle de la Chambre
se voit de plus en plus.